



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

❖ 16 sept. ❖ 21 oct.

BIBLI-O-BUS - les vendredis
vers la salle communale 14h-17h

- 2 juillet ● 27 août
- 24 sept. ● 22 oct.



Marché de Meinier

Les jeudis de 16h00 à 19h00
devant la salle communale

Dictée de Pierre - local des
aînés, bât. collectif à 8h30 :

- 14+28 sept. ● 12 oct.



Depuis 2021, service pour :

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Inscription obligatoire :

www.mobilitri.ch - 079 410 03 72



**LES ENCOMBRANTS NE
SONT PLUS RAMASSÉS,**

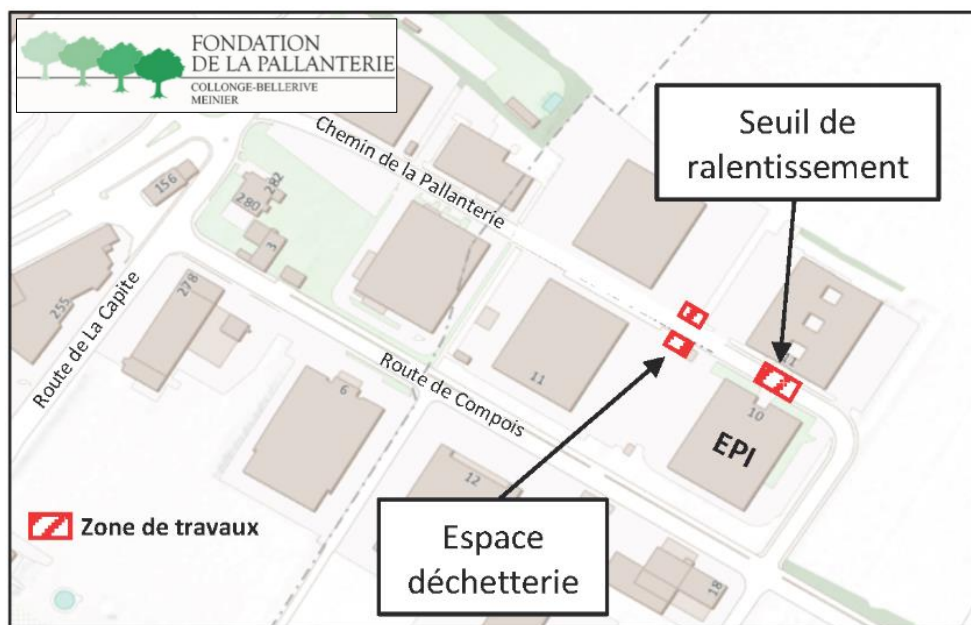
**IL EST DONC INTERDIT DE LES
DÉPOSER EN BORD DE ROUTE !**

Infos & règles, notamment pour les
levées sur appel : www.mobilitri.ch

Travaux au chemin de la Pallanterie



Dès le 5 juillet et pour une durée de 5 semaines, la Fondation de la Pallanterie et la Commune vont réaliser des travaux afin de sécuriser les cheminements piétons, en particulier la traversée située à hauteur du chemin de la Pallanterie 11 (EPI) et 10, en réalisant un seuil de ralentissement et un rétrécissement ponctuel de la chaussée, ainsi qu'en réaménageant l'espace déchetterie pour redistribuer les containers et installer un compacteur à carton de plus grande capacité que l'installation actuellement à disposition.



La circulation des véhicules, camions, deux-roues et piétons sera maintenue, à l'exception d'un jour (entre le 28 et le 30 juillet) où la circulation sera déviée.

Au niveau du stationnement, 8 places en zone bleue seront définitivement supprimées suite à ces aménagements.

Durant ces travaux, merci de circuler avec prudence, à une vitesse adaptée et en respectant la signalisation mise en place.

Lutte contre le feu bactérien

Voir au VERSO

Lutte contre le feu bactérien



Comme l'année passée, nous avons mandaté **Mme Sophie Deville & M. Jean-Paul Chanel**, de la société **Oh ! Quel beau jardin**, ☎ 079 402 10 76, pour procéder à des contrôles dans les propriétés dans lesquelles des arbres pourraient être infectés par le feu bactérien.

Si vous êtes concernés, ils seront donc prochainement amenés à vous rendre visite **dès la mi-juillet et jusqu'à la fin de l'été**.

Les coûts sont pris en charge par la Commune.

Nous vous remercions de leur réserver bon accueil.



**Nous vous souhaitons
un bel été en pleine santé
et d'excellentes vacances !**

